

En direct de Choisy

Octobre 2018 – N° 70



Bulletin Municipal trimestriel de CHOISY-EN-BRIE

☎ 01 64 75 81 90 Fax 01 64 75 81 99

Site internet : www.choisy-en-brie.fr

e-mail : mairie.choisy-en-brie@wanadoo.fr

**Horaires d'ouverture de la mairie : du lundi au samedi de 9h à 12h
5, route de la Ferté Gaucher**



LE MOT DU MAIRE

Le récent passage, à Choisy-en-Brie, d'un « ancien » Marc Panier, 60 ans après avoir quitté la commune, lui a permis de retrouver quelques camarades et de s'enquérir de ses anciennes connaissances, voisins et amis. Il avait alors une douzaine d'années. Si le monde n'a pas été refait, les souvenirs ont ressurgi :

- Les enfants pouvaient librement s'ébattre dans la campagne, jouer dans la rue, cela sans souci.
- La circulation moins dense et plus paisible n'obligeait pas encore à des aménagements spéciaux.
- Plusieurs fois par jour, les troupeaux de vaches laitières déambulaient dans les rues.
- Les parents de Marc tenaient une épicerie-buvette dans la rue principale. Six débits de boisson étaient disséminés dans le village.
- L'école : pas de maternelle, ni de cantine. Les filles d'un côté, les garçons de l'autre, avec un directeur fantasque.
- Seuls quelques-uns allaient au collège du chef-lieu de canton, à vélo souvent, en voiture parfois.
- Les ramassages scolaires, les collectes des ordures, le tout à l'égout, le gaz de ville, le téléphone mobile, « Dieu internet », rien de tout cela.
- Les bricoles et fermes de polyculture, sûrement une quarantaine, ont laissé place à une douzaine d'exploitations principalement céréalières. La plaine a changé, les moyens aussi.
- Les 800 habitants d'alors sont aujourd'hui 1400. Au début, avec l'arrivée de citadins, souvent résidents secondaires qui cherchaient la tranquillité, puis au fil des ans, les classes moyennes chassées de la ville et de sa banlieue par l'évolution des coûts des loyers et de l'immobilier. Avec le manque de services citadins, il est dur de s'improviser « urbain ». Alphonse ALLAIS imaginait de construire les villes à la campagne. En fait, c'est la campagne qui se transforme.
 - Étions-nous malheureux en 1960 ?
 - Sommes-nous satisfaits aujourd'hui ?
 - NON à ces deux interrogations ! malgré les progrès, le monde s'est durci.
- Charles de Gaulle imaginait la décentralisation. Où en sommes-nous ? on reconcentre le pôle de décisions, de la tête de l'Etat à celle de nos intercommunalités.
- Nous ne savons plus vraiment où nous en sommes. Nos moyens, les normes, les tutelles, l'envie de faire et d'aider, notre identité, tout cela petit à petit est annihilé.

Ne désespérons pas, le balancier qui va, finit toujours par revenir. Patience donc et courage !

A bientôt.

Votre Maire : Alain BEAUFORT

L'ACTUALITÉ CHOISIENNE

- **13 et 14 juillet** : comme chaque année, Christophe MAYEUR, assisté de M. MANTEAU (tous deux artificiers) ont présenté un spectacle pyrotechnique de grande qualité. Nous les remercions vivement ainsi que Philippe MAGNIER, les employés municipaux et toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette manifestation.



- **Le défilé du 14 juillet** : peu de monde en raison de la forte chaleur.



- **La coupe du monde de football** : le 15 juillet, un écran géant a été installé dans la salle polyvalente permettant de suivre cet événement en direct en toute convivialité.
- **La brocante organisée par ASS NEWS** le 26 août a accueilli un grand nombre d'exposants et de visiteurs.
- **La Fête du Tillet et La brocante organisée par Animation Loisirs** : une première cette année, la brocante et la fête du Tillet se sont regroupées sur un même lieu : rue du Buis Argenté, rue du puits Audion et Place de l'Eglise. Animation Loisirs a ainsi installé le bar et la restauration le long de l'église, ce qui fut pour certains un changement géographique en demi-teinte. Selon quelques exposants, la brocante n'était pas assez visible, quant aux forains, ils furent globalement satisfaits de la proximité de cette dernière. A suivre ...
La journée fut réussie grâce aux conditions météorologiques superbes.



- **Le loto des enfants** : le samedi 22 septembre, l'Amicale Scolaire a fait sa rentrée avec le loto des enfants qui a connu un vif succès dans une ambiance conviviale.



- **Le Forum des associations** organisé par FIT' FUN s'est tenu le vendredi 7 septembre à la salle des fêtes. Un grand merci aux associations de la commune qui ont toutes répondu présentes pour recevoir, renseigner les visiteurs, venus très nombreux, sur leurs activités.
- **La bourse aux jouets** aura lieu le 24 novembre. Les places étant limitées, pensez à réserver dès maintenant au 06 85 79 27 10.
- **L'atelier Créatif de la Poterie** a repris ses cours le 19 septembre. N'hésitez pas à contacter Céline au 06 65 42 11 88.
- **Concours des villes et villages fleuris** : les récompenses seront remises lors de la cérémonie des vœux du Maire le 12 janvier.
- **Concours communal des maisons illuminées** : les inscriptions sont ouvertes dès maintenant en mairie. Nous vous attendons nombreux.
- **Une plaquette explicative sur l'histoire de l'église** est à disposition à la mairie et à l'église.
- **Catastrophe naturelle** : par arrêté du 9 juillet 2018, paru au Journal Officiel n° 0171 du 27 juillet 2018, Choisy-en-Brie figure parmi les communes reconnues en état de catastrophe naturelle pour les périodes du 28 mai 2018 et du 6 juin 2018.
- **Les associations choisiennes** : (voir encart).

ÉTAT CIVIL

Ils nous ont quittés

- Pierrette, Argentine, Maria PLIEZ, veuve NION le 27 mars 2018.
- Rolande HOUÉ, veuve LEJEUNE le 29 août 2018.
- Giovanni SCROFANI, le 9 septembre 2018.
- Albert GIROUARD, le 13 septembre, à 95 ans.
*Originaire de Choisy-en-Brie, issu d'une famille depuis longtemps ancrée dans notre territoire, bien que domicilié à Boulogne-Billancourt, il possédait toujours la maison de famille au cœur du village où il aimait passer week-ends et vacances avec sa femme et ses filles.
Brillant élève au Lycée Louis Legrand puis à l'école Polytechnique, il eut une carrière de responsable dans l'industrie : ROCLAINE puis le groupe américain JOHN'S à Mainville aux USA.
Également officier de réserve, « grand escrimeur », il exerce aussi la fonction d'Adjoint dans notre commune de 1970 à 1977.*
- Michel CARTIER, le 23 septembre 2018.
*Originaire de la Marne, sa vie professionnelle, d'abord comme apprenti, puis commis à la boucherie du village jusqu'en 1999, l'a ensuite conduit à celle de Beton-Bazoches où il acheva sa carrière.
Avec son épouse Danièle, jeune fille de Choisy-en-Brie, ils ont eu un fils et 2 petits enfants.
Homme discret, habile bricoleur entretenant parfaitement sa propriété, il fut aussi élu Conseiller Municipal en 1977.*

Bonjour les bébés

- Anastasia JAMBOU, le 22 juin 2018.
- Flavio, Domingos, Christian ANTUNES, le 12 juillet 2018.
- Nina, Françoise, Isabelle, Victoire VIAL, le 15 juillet 2018.
- Gabriel, Mickaël NOËL, le 28 juillet 2018.
- Ilyan CALVO, le 13 septembre 2018.

Vive les mariés

- Claire FROIDEFON et Germano da ROCHA, le 14 juillet 2018.
- Mare-Amélie DAVID et Quentin COUDERT, le 23 août 2018.
- Sandrine LAIRAUDAT et Georges BATISTA, le 15 septembre 2018

LE CALENDRIER

11 octobre	Art floral	Animation Loisirs
13/14 octobre	Salon des saveurs	Animation Loisirs
20 et 21 octobre	Salon de la femme	ASS NEWS
31 octobre	Halloween	Amicale Scolaire
3 et 4 novembre	Vide dressing et loto	ASS NEWS
8 novembre	Art Floral	Animation Loisirs
9 novembre	Exposition sur la Grande Guerre	Commune
11 novembre	Commémoration	Commune
15 novembre	Beaujolois nouveau	Animation Loisirs
24 novembre	Bourse aux jouets	Fit Fun
24 novembre	Loto	Secteur Pastoral
25 novembre	Thé dansant	Les Jeunes d'Autrefois
1 ^{er} décembre	Loto	Foot
8 et 9 décembre	Marché de Noël	Amicale Scolaire
16 décembre	Loto festif	Animation Loisirs
12 janvier 2019	Vœux du maire	Commune

LES TRAVAUX

- La réfection de la RD 215 est prévue en agglomération en 2020 et hors agglomération de la Ferté Gaucher à la RN 4 en 2019/2020.
- Le pont sur le CD 55 Route de Rebais a été renforcé en juillet 2018 au niveau des murs de soutènement. Un grillage pour la sécurité a été ajouté au niveau de la rambarde.



- Création de massifs de fleurs par les employés municipaux.
- Fin de la réfection de la voirie à La Boulois (action financée par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne) tandis que les travaux de l'Epauche seront reportés en 2019.



- Installation de bornes supplémentaires Place de l'Eglise et de barrières Place de La Payenne.
- Les marquages au sol ont été repeints et le stationnement pour personnes handicapées déplacé face à la boucherie.
- Une étude sur la réfection du beffroi de l'église va être lancée.

URBANISME

P.L.U (Plan Local d'Urbanisme)

- Comme précédemment indiqué, le document modifié a bien été approuvé en Conseil Communautaire le 28 juin 2018. Le délai de 2 mois de la Préfecture pour émettre ses observations est aujourd'hui achevé. Le document, consultable en mairie et sur le site de la commune, est maintenant opposable.
- Désormais les éventuelles modifications seront de la compétence de la Communauté de Communes après avis de notre commune.

LOTISSEMENT DU CLOS VANNETIN

- Dans le numéro précédent, il a été indiqué que les données économiques ont conduit l'aménageur pressenti à revoir les conditions financières.
- En effet, la restriction de zone constructible en bordure du Vannetin ne permettant plus le même équilibre budgétaire, une réflexion était nécessaire.
- Conclusion : le promoteur s'est désengagé, cela conformément aux clauses du compromis qu'il avait signé avec la commune.

ASSAINISSEMENT secteur du Montcel et divers

- L'affaire suit son cours.
- Les dossiers de demande d'aides déclarés conformes sont en attente des accords de subventions (Département et Agence Seine-Normandie).
- Les marchés sont signés avec les entreprises et le SNE (pour rappel, dans un souci d'économie, les travaux nécessaires pour les réseaux d'eau seront réalisés en concomitance).
- Les ordres de service, établis dès accords de subventions, permettront le démarrage des travaux début 2019.
- Parallèlement à ces démarches, une consultation pour intervention en domaine privé (30 foyers environ) afin de supprimer les installations ANC (Assainissement Non Collectif), va être initiée incessamment.
- L'information suivra dès que possible.

D'autre part,

- Quelques équipements supplémentaires sont demandés à la station d'épuration du bourg pour un meilleur suivi de son bon fonctionnement.
- Le Schéma Directeur d'Assainissement, commençant à dater, devrait être réactualisé par la CC2M pour confirmer le zonage des hameaux des Deux Maisons, de La Boulois et, à terme, conduire à la mise en séparatif du réseau d'assainissement dans le cœur du village.

NOTRE PATRIMOINE VERNACULAIRE

- Dans le précédent numéro, 3 puits communaux étaient proposés à votre sagacité. Il s'agissait de ceux de la Place du Tillet et de la Place de l'Eglise (récemment reconstruit) et celui du 7 Grande Rue intégré dans la bâtisse. Tous sont condamnés par sécurité et éviter la pollution de leurs eaux.
- Il serait sympathique d'indiquer en mairie tous les puits privés existants, afin de les répertorier pour leur historique, chacun devant satisfaire à l'époque aux besoins d'une ou plusieurs maisons, sachant que la consommation de leur eau n'est plus d'actualité.



Place de l'Eglise



Place du Tillet



Grande Rue

MATHÉMATIQUES

Bien que domaine public, les abords des propriétés en toutes saisons (l'hiver : neige, feuilles, verglas et l'été : végétation, graines) en zone urbaine ou rurale sont à entretenir. Cela par sécurité, respect de l'environnement, du voisinage et de soi-même. Ce qui est vu reflète bien souvent ce qui ne l'est pas.

C'est à la commune de faire cet entretien, entend-on parfois. Que nenni ! le code rural est explicite. Mais, admettons et réfléchissons :

- C'est qui la commune ? pour Choisy-en-Brie : 1400 habitants, soit 600 habitations.
- Entretien régulier moyen : 10 minutes par mois égal 2 h par an, ce qui fait 600 fois 2 heures = 1200 heures, équivalence de 8 mois de temps de travail d'un agent technique.

Pour rappel :

- Budget de fonctionnement de la commune 2018 : 1 014 291 €
- Part d'impôts locaux 2018 : 549 291 €
- Coût moyen mensuel d'un agent charges comprises : 2958 €, soit pour 8 mois 23 664 €, ce qui représente 4,31 % des impôts locaux.

Alors ? A vos pelles, sécateurs, balais et tondeuses.

DU CÔTÉ DES ÉCOLES, CANTINE, GARDERIE

Un nouveau Président au RPI : Suite à la démission de Monsieur André TRAWINSKI de la présidence du RPI, Grégory PHILIPPE lui a succédé depuis le 1^{er} août dernier.

Un grand merci à l'ancien Président pour ces quatre années d'investissement.

COUP DE CHAPEAU

Félicitations à Thimothée DARE LAM et à toute son équipe « Les Chesnot on top » qui ont obtenu la médaille d'or aux Championnats de France de Poney Games, catégorie Club junior 2.

FÊTE DES VOISINS

Champbonnois : Une quarantaine de personnes se sont réunies le 29 juin dernier, pour la première fois, pour la Fête des voisins. Chacun a pu y déguster le punch et les petits plats confectionnés par les habitants dans une ambiance très conviviale et le rendez-vous est pris pour l'année prochaine.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'agence Régionale de la Biodiversité en Ile-de-France communique :

Les chauves-souris et la rage

Les chauves-souris sont des animaux sauvages, il ne faut pas les manipuler ou chercher à les attraper. En présence d'un animal blessé et si sa manipulation est absolument indispensable, il faut impérativement se munir de gants de jardin épais, recouvrir l'animal avec un chiffon ou une boîte en carton avant sa manipulation et le relâcher s'il peut voler. En cas de doute ou s'il ne peut pas voler, il est préférable de contacter un spécialiste ou la Direction Départementale des Services Vétérinaires qui indiquera la conduite à tenir.

En cas de morsure par une chauve-souris, aucun risque ne doit être négligé. Il est ainsi recommandé de consulter son médecin traitant ou le centre antirabique le plus proche. Tout cadavre de chauve-souris doit être signalé auprès d'un vétérinaire. Il sera adressé au laboratoire de l'Institut Pasteur, s'il y a eu contamination humaine ou, dans tous les autres cas, à l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation et du Travail (ANSES) pour rechercher la rage.

Réalisé par la Commission Communication :

Liliane ROZEC, Françoise RENAUD, Patricia TUERO, Aïda NAVARRE, Chrystelle LEGAY, Grégory PHILIPPE

N° 70 – Octobre 2018

Imprimé par nos soins

AVIS À LA POPULATION

Recherche de bénévoles

- L'Amicale Scolaire recherche des bénévoles pour l'organisation de ses manifestations. Sans vous, parents, grands-parents, certaines manifestations devront être annulées. Continuons à faire vivre le village ! Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Christelle LORIOT au 06 09 88 26 63 ou Laetitia HAMELIN au 07 86 26 36 39. Merci pour les enfants.

La peste porcine africaine : la Préfecture de Seine-et-Marne nous informe :

- Cinq cas d'une maladie virale propre aux porcs et sangliers, la peste porcine africaine, ont été déclarés récemment par la Belgique sur des sangliers sauvages à seulement 10 kilomètres de la frontière française.

Pour ce qui concerne la Seine-et-Marne, les principaux risques concernant la peste porcine africaine sont représentés par :

- La chasse au sanglier (et l'importation de sangliers).
- Les voyageurs en provenance de pays à risque et pouvant rapporter des produits alimentaires d'origine porcine.
- Les petits détenteurs (cochon de compagnie) qui ne sont pas soumis à l'obligation de déclaration et qui ne sont, de ce fait, pas connus des services de l'Etat.
- Vous pouvez trouver l'ensemble des supports de communication sur le site du Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation : <http://www.agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir>.

AVIS DE RECHERCHE

Le 9 novembre 2018, se tiendra à la salle polyvalente une exposition sur la Grande Guerre. Si vous avez des témoignages ou des documents concernant cette époque, merci de contacter la mairie.

POUR LE BIEN ÊTRE DE TOUS



Les animaux de compagnie : Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 euros).
(Voir encart)

VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES



Durant l'été, des voitures suspectes ont rodé et ont été signalées à toutes les personnes inscrites sur le site voisins vigilants (www.voisinsvigilants.org) permettant ainsi à chacun de surveiller les maisons des voisins absents. Alors, n'attendez plus et inscrivez-vous sur le site.